



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

JEUDI 18 JUIN 2020

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Jeudi 18 juin 2020 à 19h00

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h00 à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

Conformément à l'art. 6^e de l'ordonnance 2 Covid-19, un plan de protection est mis en place et une liste des présences est tenue.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

- 1.** Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
- 2.** Présentation des comptes 2019 de la Bourgeoisie
- 3.** Rapport de l'organe de révision
- 4.** Comptes 2019 de la Bourgeoisie et du rapport de l'organe de révision ; Approbation
- 5.** Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 28 mai 2020 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les Communes).

Le Président désigne M. André Quinodoz en qualité de scrutateur et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PRESENTATION DES COMPTES 2019 DE LA BOURGEOISIE

Le Secrétaire communal présente les comptes 2019 de la Bourgeoisie. Les résultats comptables de l'exercice 2019 présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges de fonctionnement: CHF 555'240.87
- Recettes de fonctionnement : CHF 570'938.87
- Marge d'autofinancement : CHF 15'698.00
- Amortissements ordinaires : CHF 0.00
- Fortune au bilan : CHF 90'439.38
- Fortune nette : CHF 152'448.09

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Le Président donne lecture du rapport établi par les experts-réviseurs de la Fiduciaire Fidag, lesquels recommandent d'approuver les comptes annuels bourgeoisiaux 2019.

4. COMPTES 2019 DE LA BOURGEOISIE ET DU RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2019 de la Bourgeoisie ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 28 mai 2020 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2019 de la Bourgeoisie de St-Martin, et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

5. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, *le Président* clôt l'assemblée primaire bourgeoise et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal